

Faire de l'Europe un espace de travail
plus sûr, plus sain et plus productif



<http://osha.europa.eu>



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail



BIENVENUE À L'AGENCE

La sécurité et la santé au travail (SST) constituent l'un des domaines d'action politique les plus importants et les plus riches en défis qui soient.

- Toutes les 5 secondes, un travailleur de l'Union européenne (UE) est victime d'un accident lié au travail.
- Toutes les 3 minutes et demie, une personne décède dans l'UE de causes liées au travail.

Il est nécessaire de sensibiliser les travailleurs aux risques qu'ils encourent et à la manière de les gérer. Les employeurs doivent être informés de ce qu'il leur incombe de mettre en œuvre, et de quelle manière, pour assurer la sécurité de leurs salariés.

Toutefois, les questions de sécurité et de santé au travail sont diverses et complexes. Les États membres ou les organisations ne peuvent pas les aborder efficacement et équitablement seuls.

C'est la raison pour laquelle **l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail** a été créée en 1996. Elle a pour vocation de collecter, d'analyser et de partager les informations relatives à la SST dans toute l'Union européenne.

Notre mission est de rendre les lieux de travail européens plus sûrs, plus sains et plus productifs par la promotion d'une culture de la prévention des risques.

Située à Bilbao, l'Agence dispose d'une équipe dévouée de spécialistes de la sécurité et de la santé au travail et d'un réseau de partenaires dans tous les États membres et même au-delà.



Alors que l'Agence entre dans sa deuxième décennie d'existence, le secteur de la sécurité et de la santé au travail est plus important que jamais. Chaque année, plus de 150 000 décès dans l'Union européenne sont dus à des accidents et des maladies d'origine professionnelle. La grande majorité des accidents et des maladies d'origine professionnelle peuvent être évités.

La sécurité et la santé représentent un des problèmes majeurs sur nos lieux de travail, mais il s'agit d'un domaine dans lequel nous pouvons vraiment nous démarquer. Il existe un nombre considérable d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques dans le monde entier dont nous pouvons tirer des enseignements. La sécurité et la santé au travail sont une question d'éthique, un droit fondamental de la personne, mais aussi une question de productivité et de compétitivité de l'entreprise. Un niveau élevé de sécurité et de santé est bon pour l'entreprise.

*Entretien avec Jukka Takala,
directeur de l'Agence*

RECHERCHE ET STATISTIQUES

L'AGENCE fait réaliser, centralise et publie de nouvelles études scientifiques sur les risques en matière de SST. Nous supervisons, collationnons et analysons aussi les informations statistiques relatives à la SST dans les différents États membres et dans différents types de lieux de travail.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE

Les CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, tout comme l'évolution de l'organisation du travail, des processus de travail et des méthodes de production, ont donné naissance à de nouveaux types de risques, des risques anciens dans des environnements nouveaux, et à la nécessité de trouver de nouvelles solutions. L'un des défis majeurs de l'UE est de ne pas se laisser distancer par la cadence accélérée des changements sur les lieux de travail en Europe.

Afin de relever ce défi, nous avons créé un observatoire du risque, qui anticipe et détecte les risques nouveaux et émergents. L'Observatoire européen du risque recueille et analyse des données afin de mieux faire comprendre aux décideurs politiques et aux professionnels de la SST l'impact de l'évolution du monde du travail sur la sécurité et la santé au travail. En stimulant le débat entre la communauté de la SST et les décideurs politiques, l'Observatoire contribue à l'élaboration des mesures de prévention pour demain.

BONNES PRATIQUES

NOUS DÉPLOYONS NOS EFFORTS pour collecter et partager des bonnes pratiques en vue de créer une véritable culture de la sécurité et de la prévention des risques en Europe. Nous entendons par «bonnes pratiques» des solutions qui ont été mises en œuvre avec succès sur le lieu de travail, que ce soit par des États membres, des entreprises ou des organismes publics. Nous analysons et diffusons les mesures qui peuvent être adaptées à d'autres organisations et à d'autres pays et qui sont susceptibles d'accroître la sécurité et la santé sur le lieu de travail de manière pratique, concrète et d'un bon rapport coût/efficacité.

FAIRE PASSER LE MESSAGE

NOTRE TRAVAIL ne consiste pas seulement à identifier, regrouper et analyser les informations les plus pertinentes en matière de SST, mais également à les rendre aisément accessibles pour nos différents groupes cibles, qu'il s'agisse des délégués et des responsables de la sécurité, des employeurs et des travailleurs, des praticiens, des syndicats ou des décideurs.

Nous utilisons de multiples canaux de communication pour diffuser le message de la sécurité et de la santé: conférences et campagnes d'information, notre site internet, notre lettre électronique d'information *OSHmail* et diverses publications imprimées et électroniques.





N O T R E

CAMPAGNES

L'**UN DES OBJECTIFS PREMIERS** de l'Agence a toujours été de maintenir un contact direct avec les travailleurs et les lieux de travail en Europe. Pour les atteindre, nous avons recours à des campagnes de sensibilisation, comme les campagnes européennes à thème, avec, par exemple, la campagne et la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail et l'initiative pour un lieu de travail sain dans les nouveaux États membres.

La campagne européenne est annoncée au printemps et la Semaine européenne se déroule en octobre, période pendant laquelle les partenaires de l'Agence organisent nombre d'activités et de manifestations dans toute l'Europe. Les campagnes européennes s'articulent autour d'un thème unique, comme les substances dangereuses, les accidents, le stress, le bruit et les jeunes.

Avec plus de 30 pays participants et quelque 4 millions de brochures d'information distribuées dans toutes les langues officielles de l'UE, la campagne est devenue l'activité phare de la sensibilisation aux questions de SST en Europe.

PUBLICATIONS

L'**AGENCE** élabore diverses publications imprimées, allant de fiches et de magazines à des rapports techniques plus fouillés sur des thèmes spécifiques. Rédigées tant par des experts que par des hommes de terrain, les publications de l'Agence ne cessent de se diversifier pour couvrir les questions les plus cruciales en matière de sécurité

et de santé sur le lieu de travail. Des résumés de nos rapports sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE.

Les publications de l'Agence peuvent être téléchargées gratuitement à partir de notre site internet ou être commandées auprès de l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

SITE INTERNET

Le **SITE** internet de l'Agence est un portail exhaustif, fournissant des informations dans 22 langues.

Il aborde les questions spécifiques de SST dans des types d'entreprises particuliers. Il présente également un aperçu et des explications de la législation européenne en matière de SST et permet aux utilisateurs de rechercher des informations par secteur, par type de risque et par groupe prioritaire [personnes handicapées, femmes, jeunes travailleurs et travailleurs employés dans des petites et moyennes entreprises (PME)].

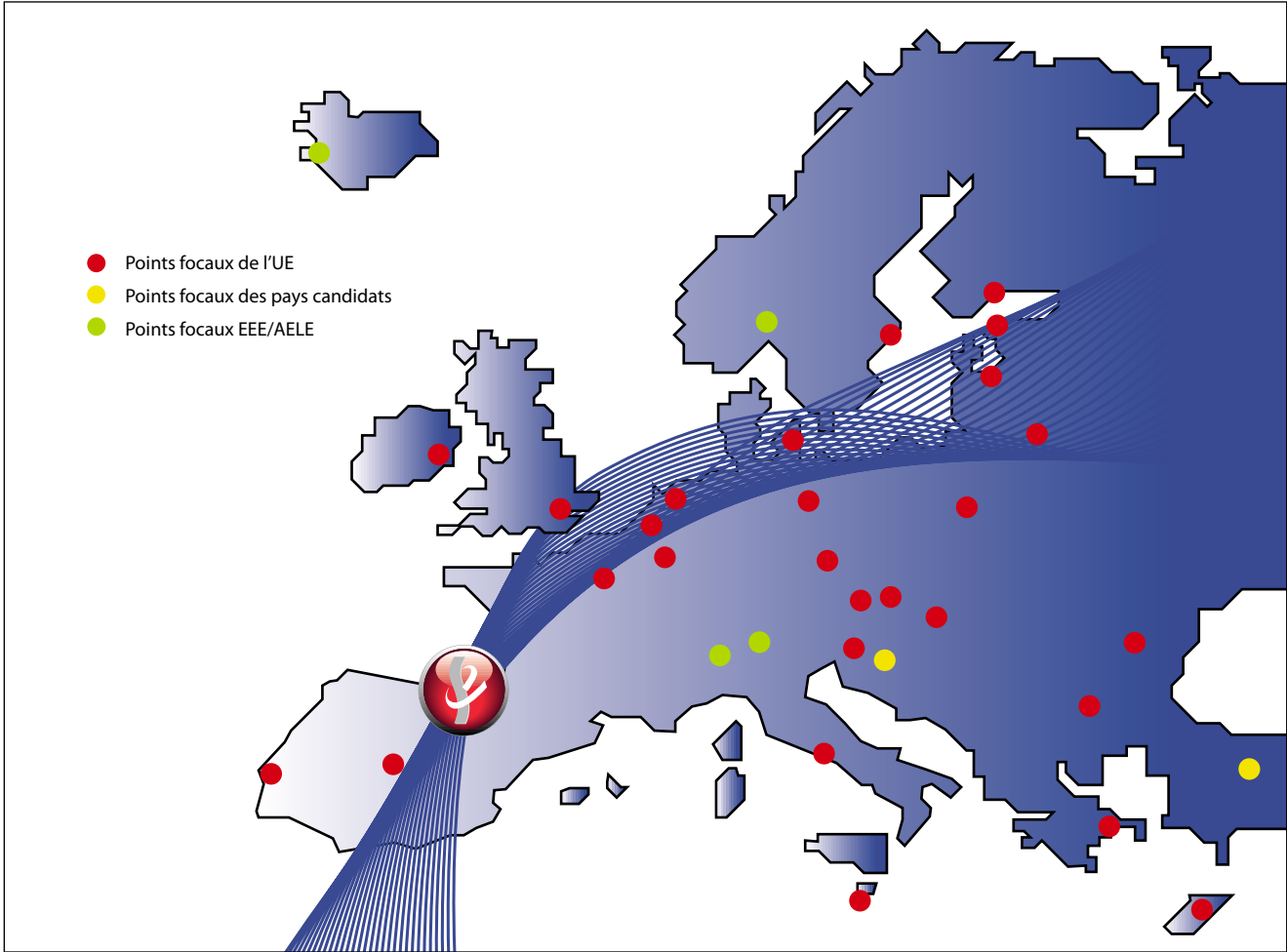
Le site peut être personnalisé afin de répondre aux besoins de l'utilisateur en termes de sujets, de langue et de pays de préférence. Doté de milliers de liens, notre site est une véritable passerelle offrant l'accès à une constellation d'informations fiables sur les bonnes pratiques dans le monde, avec des exemples d'évaluation des risques et d'études de cas axés sur les solutions à apporter aux problèmes de SST.

ADRESSE DU SITE INTERNET DE L'AGENCE:

<http://osha.europa.eu>

OFFRE





4 NOTRE MÉTHODE

LES PARTENARIATS

Les **PARTENARIATS** sont au cœur de l'action de l'Agence. Aujourd'hui, nous faisons partie d'un réseau mondial de la sécurité et de la santé au travail qui partage des informations et une expertise venues du monde entier.

Au niveau national, nous sommes représentés par un réseau de points focaux, généralement dirigés par les principaux organismes chargés de la SST dans les différents pays. Ces points focaux travaillent avec les gouvernements, les employeurs et les représentants des travailleurs et fournissent des informations et des conseils afin de soutenir les activités de l'Agence. Ils administrent également les sites internet nationaux de l'Agence, organisent les manifestations dans le cadre des campagnes européennes dans les différents États membres et nomment des représentants appelés à siéger au sein de groupes d'experts, qui conseillent l'Agence dans son domaine de compétence.

Nous collaborons également avec des centres thématiques, à savoir des consortiums d'instituts nationaux de sécurité et de santé, chargés de recueillir et d'analyser les données nationales afin de documenter des domaines clés du travail de l'Agence. Nous travaillons avec plus de 300 euro-info-centres (EIC), qui constituent le principal réseau communautaire d'aide aux entreprises et répondent chaque année à plus de 360 000 questions directes émanant des PME sur une grande variété de sujets.

Nous collaborons avec l'inspection du travail et un large éventail de consultants, dont des équipes de chercheurs

d'établissements académiques et de SST de pointe. Nous coopérons étroitement avec les institutions de l'Union européenne, comme la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité économique et social européen, nos agences sœurs et les partenaires sociaux, en particulier BusinessEurope et la Confédération européenne des syndicats (CES). Nous entretenons des rapports étroits avec des organismes compétents en matière de SST dans des pays non européens et nous avons établi des partenariats avec des instances internationales, comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

LA BASE JURIDIQUE DE NOTRE ACTION

La **POLITIQUE** communautaire en matière de sécurité et de santé au travail trouve son fondement légal dans l'article 137 du traité CE, qui confère à l'UE le pouvoir de légiférer en la matière. La directive 89/391/CEE, la «directive-cadre», énonce les principes généraux d'une bonne politique en matière de sécurité et de santé au travail. D'autres instruments juridiques communautaires sont dédiés à des questions spécifiques de SST, comme les agents chimiques, le bruit et les travailleuses enceintes. Les objectifs et priorités de la politique européenne sont détaillés dans la stratégie communautaire sur la sécurité et la santé au travail.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AGENCE, RENDEZ-VOUS

SUR: <http://osha.europa.eu>



En vue d'améliorer le milieu du travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, tel que prévu par le traité et par les stratégies et programmes d'action communautaires successifs relatifs à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail, l'Agence a pour objectif de fournir aux instances communautaires, aux États membres, aux partenaires sociaux et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

Des informations complémentaires sur les projets et initiatives de l'Agence en matière d'information peuvent être obtenues en consultant son site internet à l'adresse:
<http://osha.europa.eu>
 Pour plus de détails sur les projets et développements nationaux, veuillez prendre contact avec le point focal local dans votre pays:
http://osha.europa.eu/about/focal_points

Gran Vía, 33, E-48009 Bilbao
 Tél. (34) 944 79 43 60
 Fax (34) 944 79 43 83
 E-mail: information@osha.europa.eu

<http://osha.europa.eu>



Office des publications

Publications.europa.eu



Agence européenne
 pour la sécurité et la santé
 au travail